



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 83924

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur le statut du président de la Cour des comptes. En effet, cette institution publique est reconnue comme impartiale et indépendante. Ses avis sont donc reconnus et ses positions écoutées, tant son sérieux et sa compétence se sont toujours imposés auprès de l'opinion, comme du débat politique. La position du président de cette instance a quelque peu évolué, dans les vingt dernières années, par la nomination de personnalités politiques de plus en plus marquées. Ces présidents de la Cour des comptes s'astreignaient alors à un régime médiatique assez discret pour éviter la banalisation de leur position et leur entrée, même involontaire, dans le débat politique très partisan. Sans être muets, ces présidents restaient donc assez discrets pour éviter les polémiques préjudiciables au respect de l'institution. Il serait donc souhaitable d'étudier cette pratique traditionnelle pour obtenir sa prorogation pour cette année et celles qui viennent. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ces remarques.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83924

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7716

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)